

# L'ÉDITO

**Béatrice Delvaux**

EDITORIALISTE EN CHEF

## RÉFORME DE L'ÉTAT, L'INÉVITABLE RENDEZ-VOUS

**E**t si on planchait sur la septième réforme de l'Etat ? Tabou tabou tabou ! Et bien non, et la grande surprise du jour est que l'idée n'est pas évoquée par la N-VA - qu'on soupçonne toujours de ne penser qu'à ça - mais par un francophone. C'est le constitutionnaliste de Saint-Louis, Hugues Dumont, qu'on ne peut soupçonner d'être un cheval de Troie nationaliste, qui lance ce pavé dans la mare. Dans son interview au *Soir*, il explique : la sixième réforme va dans le bon sens (la pacification autour d'une Belgique fédérale), mais comporte des « non-choix » qui nuisent à l'efficacité des politiques. Rien ne sert pour les francophones, dit-il, d'attendre le résultat des prochaines élections dans la crainte : ils doivent discuter d'ores et déjà de la manière de parfaire le nouvel outil.

Faut-il crier au fou qui joue avec le feu ? La matière belge est de fait inflammable, mais l'universitaire est en fait dans son rôle en mettant les décideurs devant un état des lieux scientifique, histoire de les éclairer à temps sur

**Tactiquement, les francophones ont intérêt à préparer la suite et non à se la faire dicter** les choix à poser. Sur le fond d'ailleurs, il dit vrai : tous ceux qui sont en train de mettre la réforme en application, mesurent les travers et les entre-deux dans les transferts de compétences

conclus très vite. Tactiquement, les francophones ont intérêt à

préparer la suite en fonction de leur plan de vol fédéral, et non à se la faire dicter par une N-VA séparatiste/confédéraliste qui sortirait surpuissante des prochaines élections. On le sait déjà d'ailleurs : cette septième réforme, on l'évitera difficilement - le CD&V martèle qu'elle n'a été que repoussée, et le fameux cahier Atoma de Charles Michel contient bien les modalités de révision de la Constitution évoquées par Jan Jambon. L'expérience de 2007 a prouvé, de son côté, l'échec de la position du « demandeur de rien ». Et certaines éminences francophones ne s'en cachent pas (off the

record) : une évolution complémentaire des transferts de compétences ne serait pas rédhibitoire, tant qu'on ne touche pas à la Sécu.

Quid du « comment » par ailleurs : en secret, dans quelle enceinte, quels partis - francophones, sans ou avec les Flamands ? La proposition du Sénat semble bien naïve. Au politique d'en décider, s'il se montre convaincu. Le fait intéressant aujourd'hui est qu'il soit mis devant cette possibilité, non par un ultimatum flamand, mais par un francophone. Ce qui devrait aider à s'interroger sereinement, sur la tactique à adopter : offensive ou en citadelle assiégée ?